



SERVICES PARTAGÉS CANADA

**Demande de proposition (DDP) pour
les services interurbains (SI) - Examen**

**Directives et accord pour la séance
d'engagement individuelle**



OBJECTIF VISÉ

Comme l'objectif de l'examen de mise à jour est d'accroître l'activité des fournisseurs dans le cadre Demande de Proposition d'approvisionnement, SPC organise ces séances individuelles pour s'assurer que l'invitation à soumissionner est claire et comprendre s'il y a des bouchons d'exposition en ce qui a trait à la capacité des fournisseurs de soumissionner.

La participation aux séances individuelles n'est pas obligatoire.

DIRECTIVES DE LA SÉANCE D'ENGAGEMENT INDIVIDUELLE :

- 1) On demandera aux répondants de fournir des commentaires et des suggestions, ainsi que de déterminer les secteurs des documents qui bénéficieraient de précisions supplémentaires de la part du Canada. Le Canada examinera les commentaires fournis par les répondants. Les séances d'engagement individuelles donneront à tous les répondants l'occasion de participer et de fournir une rétroaction à SPC.
- 2) Notez que les séances n'entraîneront pas nécessairement la même expérience pour tous les répondants. Some Les répondants peuvent avoir plus de questions que d'autres. La nature collaborative des rencontres en personne sera telle que le contenu abordé lors des rencontres avec un répondant peut être très différent du contenu d'une rencontre avec un autre répondant, même si le même sujet général est discuté. Chaque répondant a l'occasion de poser des questions au cours de ces réunions. Les renseignements fournis à un répondant en réponse aux questions orales posées au cours des rencontres en personne ne seront pas automatiquement fournis aux autres répondants. Il incombe plutôt à chaque répondant de déterminer les renseignements dont il a besoin et de poser des questions en conséquence.
- 3) Toute déclaration orale faite par les représentants de SPC au cours des séances d'engagement individuelles ne constituera pas une représentation des faits et ne liera pas SPC.
- 4) Si un aspect d'une discussion au cours des séances individuelles fait en venir au Canada à décider de modifier ses exigences (soit pour modifier l'exigence, soit pour clarifier l'exigence), ces modifications seront reflétées dans les documents fournis à tous les répondants, soit dans les nouvelles itérations des documents publiés dans le cadre d'une modification à la demande de soumissions.
- 5) En participant aux séances individuelles, l'intimé reconnaît l'obligation du Canada de tenir des dossiers et de donner accès à ces dossiers conformément à la Loi sur l'accès à l'information. Lorsque l'intimé fournit des renseignements à SPC, oralement ou par écrit, il incombe à l'intimé d'indiquer à SPC si une partie des renseignements est :
 - a) un secret d'affaires;
 - b) les renseignements financiers, commerciaux, scientifiques ou techniques que le répondant qualifié traite constamment de façon confidentielle;



c) les renseignements dont l'intimé qualifié a des motifs raisonnables de croire qu'ils pourraient entraîner des pertes ou des gains financiers importants ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils portent atteinte à sa position concurrentielle; ou
d) les renseignements dont l'intimé qualifié a des motifs raisonnables de croire qu'ils nuiraient à ses négociations contractuelles ou autres avec un tiers.

- 6) Le Canada traitera les réponses conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à toute autre loi qui s'applique. En participant aux séances individuelles, chaque répondant convient qu'il n'enregistrera pas numériquement ou électroniquement (audio ou vidéo) les réunions ou les discussions. Le Canada s'engage également à ne pas enregistrer une réunion ou une discussion avec un répondant au cours des séances individuelles.
- 7) Les répondants peuvent soumettre des questions écrites à SPC en tout temps. Toute question écrite qui, selon un répondant, comprend des renseignements exclusifs doit être clairement marquée comme ainsi « propriétaire » à chaque élément pertinent. Les articles identifiés comme étant exclusifs seront traités comme tels à moins que le Canada ne détermine que la question n'est pas de nature exclusive. Le Canada peut modifier les questions ou demander au défendeur qualifié de le faire, afin que la nature exclusive de la question soit éliminée et que la question et la réponse révisées puissent être fournies à tous les répondants qualifiés. Le Canada ne peut répondre aux questions qui ne sont pas soumises sous une forme qui peut être fournie à tous les répondants qualifiés.



HORAIRE DE L'ÉVÉNEMENT

Nota : En raison des restrictions du COVID-19, toutes les réunions au cours des séances d'engagement individuelles seront virtuelles.

- 1) Les séances seront limitées à 1h par répondant. Il est la responsabilité de l'intimé de gérer son temps, de synthétiser l'information que le fournisseur aimerait partager avec SPC et de s'assurer que la discussion est axée sur ses principaux domaines d'intérêt et de préoccupation.
- 2) Les répondants sont priés de remplir les tableaux ci-dessous et d'indiquer trois (3) plages horaires préférées pour les séances individuelles.
- 3) Les séances seront planifiées selon le premier arrivé, premier servi. Si une plage horaire désirée a été réservée, l'intimé recevra la prochaine plage horaire disponible dans sa liste.
- 4) Les répondants peuvent amener un maximum de cinq (5) participants à chaque rencontre en personne. Les répondants sont priés de soumettre les noms, les coordonnées et les titres de leurs représentants qui assisteront à chaque réunion en personne par courriel à l'autorité contractante au plus tard deux jours ouvrables avant la réunion prévue.
- 5) Ces séances sont pour plus de clarté et d'engagement, conseiller juridique n'est pas nécessaire.

Session (session) #	Date d'entrée en	Heure (heure de l'Est)	Intimé	Participants (Max 5)
1	Le 14 septembre 2021	10 h 00-11 h 00		
1A	Le 14 septembre 2021	13h 30-14 h 30		
2	Le 15 septembre 2021	10 h 00-11 h 00		
2A	Le 15 septembre 2021	13h 30-14 h 30		
3	Le 16 septembre 2021	10 h 00-11 h 00		
3A	Le 16 septembre 2021	13h 30-14 h 30		
4	Le 17 septembre 2021	10 h 00-11 h 00		
4A	Le 17 septembre 2021	13h 30-14 h 30		
5	Le 20 septembre 2021	10 h 00-11 h 00		



5A	Le 20 septembre 2021	13h 30-14 h 30		
6	Le 21 septembre 2021	10 h 00-11 h 00		
6A	Le 21 septembre 2021	13h 30-14 h 30		
7	Le 22 septembre 2021	10 h 00-11 h 00		
7A	Le 22 septembre 2021	13h 30-14 h 30		
8	Le 23 septembre 2021	10 h 00-11 h 00		
8A	Le 23 septembre 2021	13h 30-14 h 30		
9	Le 24 septembre 2021	10 h 00-11 h 00		
9A	Le 24 septembre 2021	13h 30-14 h 30		
10	Le 27 septembre 2021	10 h 00-11 h 00		
10A	Le 27 septembre 2021	13h 30-14 h 30		



RECONNAISSANCE ET ACCORD

_____, le « **répondant** » convient que les séances d'engagement individuelles seront régies par les lignes directrices décrites dans le présent document.

L'intimé reconnaît que, peu importe si l'un ou l'ensemble des documents fournis aux intimés dans le cadre du processus sont classifiés, l'architecture du réseau du Canada, les mesures de sécurité et de nombreux autres aspects du projet sont traités comme confidentiels par le gouvernement du Canada.

Aux fins de la présente entente, toute information et documentation comprend, sans s'y limiter : tout document, instruction, ligne directrice, donnée, dessin, spécification, matériel, conseil ou toute autre information reçue oralement, sous forme imprimée, enregistrée électroniquement ou autrement et étiquetée comme étant exclusive ou sensible, qui est divulguée à une personne ou dont une personne prend connaissance au cours de la séance d'engagement individuelle.

L'intimé convient qu'il ne doit pas reproduire, dupliquer, utiliser, divulguer, divulguer ou divulguer, en tout ou en partie, de quelque façon que ce soit ou former des renseignements ou des documents à une personne autre qu'une personne employée par le Canada sur une base de besoin de savoir, et s'engage par les présentes à les sauvegarder et à prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées, y compris celles énoncées dans les instructions écrites ou orales émises par le Canada, afin d'empêcher la divulgation de ces renseignements ou documents ou l'accès à ceux-ci en contravention de la présente entente.

Exécuté ce ____ jour de _____

Titre: _____

Nom imprimer: _____

